

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme



6

Mémoire des
annexes
sanitaires

Département de l'Ain

Commune de
CIVRIEUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

Approbation du PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 4 Mars 2015

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 4 Mars 2015

REVISIONS ET MODIFICATIONS



34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE
Tel. : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr

SOMMAIRE

1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE	
1.1. <u>La ressource</u>	p. 3
1.2. <u>Le réseau (situation actuelle)</u>	
1.3. <u>Situation future</u>	
2. DEFENSE INCENDIE	p. 5
3. ASSAINISSEMENT	p. 6
3.1. <u>Le réseau d'assainissement collectif et le traitement des eaux usées</u>	
3.2. <u>L'assainissement non collectif</u>	
3.3. <u>Le réseau d'assainissement des eaux pluviales</u>	
3.4. <u>Situation future</u>	
4. RESEAUX SECS	p. 8
5. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	p. 9

1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La commune a transféré sa compétence eau potable au Syndicat Intercommunal de distribution d'eau potable Dombes-Saône. Ce syndicat regroupe 24 communes. Le Syndicat réalise l'ensemble des travaux d'extension, renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable et des installations (réservoirs, pompes), au service des communes et des habitants. En Juin 2013, le syndicat comptait 17 038 abonnés, soit plus de 41 000 habitants. L'exploitation quotidienne des infrastructures est déléguée par un contrat d'affermage à Nantaise des Eaux Services depuis avril 2013, qui assure depuis le site de Civrieux, les interventions techniques d'entretien, le suivi de la qualité de l'eau, la relève et la facturation,...

1.1. La ressource

L'eau potable de la commune de Civrieux provient intégralement du captage des Trois Fontaines, situé à l'Ouest de la commune. En 2011, ce captage a produit 676 687 mètres cubes d'eau potable, pour une capacité maximale d'environ 800 000 mètres cubes par an. Le captage des Trois Fontaines alimente deux réseaux de distribution :

- le réseau Haut Service, structuré autour du château d'eau du Bois des Pins à Civrieux, dessert les communes de Civrieux, de Mionnay et de Tramoyes ;
- Le réseau Moyen service, structuré autour du réservoir situé au Châtanier à Massieux qui est aussi alimenté par le captage de Massieux, contribue à l'alimentation en eau de plusieurs communes du SIEP (Massieux, Trévoux, Saint-Jean-de-Thurigneux...)

1.2. Le réseau (situation actuelle)

La commune de Civrieux est alimentée depuis le château d'eau du Bois des Pins, d'une capacité de 1 000 mètres cubes et situé sur le territoire communal. Le réseau d'adduction d'eau du SIE représente un linéaire de 639 km. Son rendement général est de 74 % en 2011 avec un indice linéaire de perte de 3,17 m³ par km et par jour (en diminution de près de 32 % depuis 2009). La commune de Civrieux a consommé 64 753 m³ d'eau en 2011 soit environ 10 % de la production du captage des Trois fontaines. La consommation s'établit ainsi autour de 45,7 m³ par habitant.

1.3. Situation future

Le PLU contient 2 zones 1AUa (zone à urbaniser en zone mixte et dense) :
Secteur Nord du Bourg : ce secteur est desservi par deux canalisations d'eau potable situés sous la route du Bois Ravat d'une part et sous la RD 66 d'autre part.

Secteur Sud du Bourg : ce secteur peut être desservi en créant une antenne depuis la canalisation existante située sous la rue des Ecoles via la voie communale n°52. Une autre possibilité consiste à étendre l'antenne présente sous la rue du Lavoir, sous réserve d'un diamètre suffisant. Un maillage entre ces deux canalisations est également envisageable.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) concernent une zone située en zone UA du PLU (zone urbaine mixte et dense du centre bourg), secteur de « la ferme » en cœur de ville : ce secteur est desservi au Sud par une canalisation de collecte des eaux usées de diamètre 200 mm située sous la route de Bois Ravat. La ferme existante sur la zone est déjà raccordée sur la canalisation existante sous la RD n°66.

Les OAP concernent une zone située en zone UB du PLU (zone urbaine mixte et périphérique au centre bourg), secteur de « la Gasse » à l'Ouest du bourg : ce secteur est desservi au Sud par une canalisation d'adduction d'eau potable située sous la RD66E.

Le PLU contient également une zone 2AU, secteur Nord du bourg : ce secteur est desservi par une canalisation d'adduction d'eau potable située sous la RD66 qui traverse la zone. Deux antennes partent de cette canalisation sous le chemin de l'Etang Romand et sous la voie communale n°5 (la Courge) et desservent donc la limite Nord de la zone. La canalisation sous le chemin de l'Etang Romand n'étant pas maillée, son dimensionnement ne permettra peut-être pas d'alimenter toute la zone. Une étude plus précise des réseaux sera nécessaire pour l'ouverture à l'urbanisation de cette zone, ce qui explique, en partie son gel.

Les autres disponibilités foncières, ou « dents creuses », se trouvent dans des secteurs classés UA ou UB sont donc desservis par le réseau d'eau potable.

L'accueil d'une population supplémentaire et de nouvelles activités engendrera des nouveaux besoins qui peuvent être estimés à environ 27000 m³ par an.

En moyenne annuelle et en mois de pointe, la production du captage des Trois Fontaines pourra répondre aux besoins de la commune à l'horizon 2025 sans difficulté majeure, les capacités de production du captage étant en adéquation avec les besoins.

Les besoins en eau potable engendrés par le développement conjoint des communes de Civrieux, Mionnay et Tramoyes conduiront à une augmentation des besoins en eau potable de l'ordre de 20% l'horizon 2025. Le captage des Trois Fontaines présente les capacités pour répondre à ces besoins excepté en jour de pointe de consommation où un déficit de l'ordre de 425 m³/jour est envisageable. La commune devra mobiliser des ressources complémentaires.

Adéquation besoins ressources à l'horizon 2025				
Rapport entre capacité de production et besoins en eau potable				
Haut Service captage des Trois Fontaines				
Moyenne annuelle	43301	m ³ /an	9,6%	situation excédentaire
Mois de pointe	13079	m ³ /mois	24,2%	situation excédentaire
Jour de pointe	-424	m ³ /jour	-23,5%	situation déficitaire

Cette problématique a été anticipée par le SIEP Saône-Dombes dans le cadre du Schéma général d'interconnexion des réseaux d'eau potable de l'ouest du département de l'Ain élaboré entre 2004 et 2007. Ce dernier prévoit en effet :

- une augmentation des capacités de production du captage de Pont Masson à Massieux qui pourrait permettre de limiter le recours au captage des Trois Fontaines pour alimenter le réseau bas service ;
- la mobilisation des interconnexions existantes avec Genay qui autorise le transfert de 1500 m³ d'eau potable par jour vers les réseaux bas Service et haut service du captage des Trois Fontaines.

Aussi, en situation normale, le SIEP Saône-dombes est donc en capacité de répondre aux besoins supplémentaires en eau potable générés par le développement de la commune de Civrieux à l'horizon 2025.

Après 2025, la poursuite du développement de la commune avec notamment l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU engendrera de nouveaux besoins qui peuvent être estimés à environ 18 000 m³ par an. Les prélèvements atteindront ainsi les limites de production du captage. Cette problématique a été anticipée par le SIEP Saône-Dombes dans le cadre du Schéma général d'interconnexion des réseaux d'eau potable de l'ouest du département de l'Ain élaboré entre 2004 et 2007. Ce dernier prévoit ainsi une augmentation des capacités de production du captage de Pont Masson, à Massieux, qui pourrait permettre de limiter le recours au captage des Trois Fontaines pour alimenter le réseau bas service et donc redonner des disponibilités en eau potable au réseau haut-service dont dépend le bourg de Civrieux.

Enfin, les aménagements futurs étant situés sur des terrains déjà desservis par le réseau d'eau potable, leur réalisation nécessitera des extensions et des renforcements limités des réseaux.

Aucune ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable n'est identifiée sur le territoire communal mais ce dernier est intégralement compris dans l'Aire d'Alimentation de Captage de Pont Masson à Massieux.

2. DEFENSE INCENDIE

La commune est affiliée au SDIS01.

La commune possède la compétence défense incendie et dispose de nombreuses bornes incendie, principalement piquée sur un réseau d'eau potable de diamètre 100 mm qui assure convenablement la défense.

Le PLU ne dégrade pas la situation actuelle en recentrant les zones constructibles et en diminuant leurs surfaces. De plus, la réglementation en la matière est en cours de changement (projet de loi en cours), les normes devraient donc être modifiées et assouplies (plus de responsabilité unique et totale du Maire, processus adapté et différents par rapport aux territoires,...).

3. ASSAINISSEMENT

3.1. Le réseau d'assainissement collectif et le traitement des eaux usées

La gestion de l'assainissement collectif de Civrieux est confiée à la Communauté de Communes Saône-Vallée (CCSV). Le service est exploité en régie avec prestation de la SDEI sur la commune de Civrieux.

Au total, la commune de Civrieux compte près de 380 abonnés à l'assainissement collectif représentant environ 983 habitants soit 73 % de la population communale.

LE RESEAU

La collecte des eaux usées est assurée sur le bourg de Civrieux ainsi que sur le hameau de Fagnes. Le réseau d'assainissement des eaux usées est constitué de 3 485 mètres de canalisations en séparatif (44% du réseau), de 4 340 mètres en unitaire (56% du réseau) et de 6 déversoirs d'orage.

LES UNITES DE TRAITEMENT

L'assainissement des eaux usées de la commune de Civrieux est assuré par deux stations d'épuration :

- La station d'épuration de Civrieux-bourg traite les effluents du bourg de Civrieux. Le traitement des eaux usées se fait par boues activées avec prétraitement compact et traitement des boues dans un lit planté de roseaux (rhizo-compostage). Elle présente une capacité nominale de 1500 Equivalent-Habitants, une capacité résiduelle moyenne de 570 Equivalent-Habitants pour le paramètre DBO5 et de 375 Equivalent-Habitants pour le paramètre DCO. En 2010 et 2011, ses rendements épuratoires étaient excellents pour l'ensemble des paramètres excepté pour le phosphore (rendement de 70%). Toutefois, Le ratio DCO/DBO5 indique un effluent très fermentescible avec une demande en oxygène importante et une mauvaise dégradation de la boue. Des recherches sont menées par la CCSV pour connaître l'origine du ou des rejets. Les eaux traitées sont rejetées dans le Grand Rieu. Les estimations d'évolution démographique du secteur desservi par cette station indique que la capacité résiduelle risque d'être consommée à l'horizon 2025. Une augmentation de la capacité de cette station est donc à prévoir, notamment pour l'ouverture de la zone 2AU.
- La station d'épuration de la zone d'activité a été réalisée en 2011 dans le cadre de l'aménagement de la ZAC. Cette station est prévue pour traiter les effluents générés par les activités qui se développeront dans la ZAC mais également celles des 16 habitations existantes (80 EH) qui sont raccordées à la station. La station d'épuration est de type « filtres plantés de roseaux » d'une capacité nominale de 1000 EH. Les eaux traitées sont rejetées dans le ruisseau des Torrières. Actuellement, seul le hameau de Fagne est connecté à la station.

3.2. L'assainissement non collectif

La loi sur l'eau de 1992 a reconnu l'assainissement non collectif comme une filière d'assainissement performante au même titre que l'assainissement collectif. Elle a en outre chargé les collectivités locales de contrôler ces installations afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs. Le bon fonctionnement de ces dispositifs d'assainissement autonome doit être vérifié par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) mis en place à cet effet.

La Communauté de Communes dispose de la compétence en assainissement non collectif. L'ensemble des hameaux de la commune est en assainissement non collectif, soit 169 logements en 2010, représentant environ 360 habitants soit 27% de la population communale

Les hameaux se situent en majorité sur le plateau où le substrat est essentiellement constitué de limons peu perméables et donc peu favorables à l'infiltration. Par ailleurs, les hameaux situés dans le vallon du Grand Rieu présentent des sols plus favorables à l'infiltration, mais la nappe alluviale du Grand Rieu présente à une faible profondeur pourrait être sensible à des pollutions issues d'une mauvaise épuration des eaux usées.

Dans les hameaux de la commune, le traitement des eaux usées continuera à être assuré en assainissement individuel. Les capacités d'accueil des hameaux n'étant pas amenées à évoluer, les volumes d'effluents traités par ANC resteront globalement stables.

3.3. Le réseau d'assainissement des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales est de compétence communale. Le réseau d'assainissement pluvial est constitué :

- dans le bourg d'un réseau d'assainissement séparatif pluvial dont les eaux sont directement rejetées dans le Grand Rieu ;
- sur le reste de la commune, d'un réseau de fossés agricoles qui draine les eaux pluviales vers les principaux cours d'eau de la commune.

La commune ne possède pas de schéma directeur général de gestion des eaux pluviales. Seule la partie nord du bourg a fait l'objet d'une étude lors de l'élaboration du POS en 2000. Le ruissellement généré sur la commune de Civrieux peut engendrer des inondations à l'aval des cours d'eau sur la commune de Massieux notamment. Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et ses environs envisage donc de créer un bassin de rétention dans la vallée du Grand Rieu pour maîtriser l'apport d'eau de ruissellement au cours d'eau.

Le réseau d'assainissement pluvial est constitué de fossés routiers régulièrement présents en bordure de voirie et par les ruisseaux et talwegs, exutoires privilégiés des eaux de ruissellement. On note la présence de 6 déversoirs d'orage. Ils assurent la protection hydraulique des ouvrages particuliers et permettent une gestion des eaux lors d'épisodes pluvieux.

3.4. Situation future

Le PLU contient 2 zones 1AUa (zone à urbaniser en zone mixte et dense) :

Secteur Nord du Bourg : ce secteur est desservi par un réseau d'eaux usées de diamètre 200 mm sous la route du Bois Ravat.

Secteur Sud du Bourg : ce secteur est desservi par un réseau de collecte des eaux usées de diamètre 250 mm traversant le Sud de la zone. Une canalisation de diamètre 300 mm dessert également cette zone à l'Ouest, sous le chemin communal n°52.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) concernent une zone située en zone UA du PLU (zone urbaine mixte et dense du centre bourg), secteur de « la ferme » en cœur de ville : ce secteur est desservi au Sud par une canalisation de collecte des eaux usées de diamètre 200 mm située sous la route de Bois Ravat. La ferme, prévue d'être conservée, est raccordée à la canalisation d'eaux usées de diamètre 200 mm située sous la RD n°66.

Les OAP concernent une zone située en zone UB du PLU (zone urbaine mixte et périphérique au centre bourg), secteur de « la Gasse » à l'Ouest du bourg : ce secteur est desservi au Sud par une canalisation de collecte des eaux usées de diamètre 300 mm située sous la RD66E. Une autre canalisation de diamètre 90 mm est également présente à l'Ouest de la zone, sous le chemin d'exploitation. Compte tenu du nombre de logement créés (minimum 25), la canalisation DN 90 mm peut s'avérer insuffisante en fonction du nombre d'habitation déjà raccorder sur cette dernière, on préférera donc le raccordement sur la canalisation située sous la RD66E.

Le PLU contient également une zone 2AU, secteur Nord du bourg : ce secteur n'est actuellement pas desservi par un réseau d'assainissement, et une extension de la canalisation de diamètre 200 mm présente plus au Sud sous la RD66 est à prévoir avant urbanisation. Cela explique, en partie, le gèle de cette zone.

Les autres disponibilités foncières, ou « dents creuses », se trouvent dans des secteurs classés UA ou UB sont donc desservis par le réseau d'assainissement collectif, unitaire ou séparatif.

Le traitement des eaux usées du bourg de Civrieux est assuré par la station d'épuration du bourg de Civrieux qui présente une capacité nominale d'épuration de l'ordre de 1500 équivalents-habitants et d'une capacité résiduelle, pour le paramètre DBO5, d'environ 570 équivalents-habitants en 2011.

Les charges d'effluents supplémentaires liées au développement résidentiel du bourg peuvent être estimées autour de 440 équivalents-habitants entre 2012 et 2025. Cette charge supplémentaire pourra être traitée par la station actuelle qui se rapprochera toutefois de ses limites de capacité de traitement. Aussi, à l'horizon 2025, la fréquence de rejet d'effluents non traités en période de forte pluie pourra être amenée à augmenter et les performances épuratoires de la station pourront se dégrader entraînant une pollution ponctuelle du Grand Rieu. Pour limiter cet impact, le règlement du PLU définit des prescriptions techniques pour réduire les apports d'eau pluviale dans le réseau unitaire. Par ailleurs, la définition et la mise en œuvre d'un programme de remplacement du réseau unitaire du bourg par des réseaux séparatifs pourrait contribuer à diminuer le volume d'effluents à traiter et d'éviter des rejets non traités au Grand Rieu. Ces travaux ne sont toutefois pas prévus par la communauté de communes Saône-Vallée qui dispose de la compétence assainissement collectif.

Dans tous les cas, l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU nécessitera une augmentation des capacités de traitement de la station après 2025, expliquant, en partie, le gèle de cette zone.

Le traitement des eaux usées de la zone d'activité de Civrieux est assuré par la station d'épuration de Fagnes qui présente une capacité nominale de 1000 EH. Cette station traite également les effluents des 16 habitations existantes (80 EH) qui sont raccordées à la station. Selon le dossier loi sur l'eau de la zone d'activités, les charges d'effluents supplémentaires liées au développement économique sur la zone d'activités peuvent être estimées autour de 850 équivalents-habitants. Cette charge supplémentaire pourra être traitée sans difficulté par la station actuelle mais sera variable selon la typologie des entreprises accueillies et la temporalité d'implantation des nouvelles entreprises.

Les différents aménagements nécessiteront des extensions et des renforcements limités des réseaux d'assainissement, les futures zones d'urbanisation étant toutes raccordées ou raccordable au réseau d'assainissement collectif.

4. RESEAUX SECS

C'est le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) qui gère les énergies : électrification, éclairage, télécommunications, communication électronique, gaz, système d'information géographique.

La Régie d'Exploitation du Service Optique Li@in a été créée pour gérer, contrôler et entretenir le réseau public de fibre optique, et assurer le lien entre les fournisseurs d'accès internet et les abonnés. La régie est rattachée au SIEA qui est propriétaire des infrastructures, les déploie et les finance.

La fibre optique a été développée au début des années 2010 sur Civrieux. Le réseau dessert le Bourg, la Bergerie, l'Etang Dent, en Rosier.

La commune est également desservie concernant l'ADSL, et la téléphonie mobile.

L'accès à l'ADSL se réalise à partir d'un nœud de raccordement abonné (NRA) se situant sur la commune de Massieux en dégroupé par deux opérateurs.

5. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

La collecte est assurée par le syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM) Saône – Dombes, qui concerne 22 communes et plus de 43 000 habitants. Le syndicat adhère lui-même au syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation (SYTRIVAL) des déchets Beaujolais – Dombes qui gère le traitement des ordures ménagères. Les ordures ménagères sont ensuite acheminées vers l'unité d'incinération de Villefranche-sur-Saône.

Il existe deux déchetteries sur le territoire intercommunal, une sur Frans et l'autre sur Toussieux.

Plusieurs points tri sont implantés sur la commune.